



ÉTUDE DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES 2020-2021

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES
MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

Août 2020

RÉGIE DU LOGEMENT
ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021
TABLE DES MATIÈRES

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DE L'OPPOSITION ADRESSÉE À TOUS
LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX**

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2019-2020 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés
 - j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.

2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2019-2020 :
 - a) les raisons du déplacement;
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés;
 - d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
4. Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues ;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes ;
 - e) le but visé par chaque dépense ;

Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.

5. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par le ministère ou l'organisme :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- g) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- h) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- i) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);

- j) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- k) le but visé par chaque dépense;
- l) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

7. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
- e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant:
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
10. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 :
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
11. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2019-2020, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet;
 - b) la nature du projet;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;

- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI.

12. Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
- la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

13. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;

- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2019-2020, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) les coûts d'acquisition des appareils;
- d) le coût d'utilisation des appareils;
- e) le coût des contrats téléphoniques;
- f) les noms des fournisseurs;
- g) le nombre de minutes utilisées;
- h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

15.

- a. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau

- de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021
: i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau

de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

- k. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);
- n. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- q. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- r. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau

de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

- s. Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

16.

- a. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c. Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2020-2021 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2019-2020 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse.

18. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
19. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
20. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2019-2020, en indiquant pour chaque individu :
- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2019-2020;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour 2019-2020;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
21. Liste des sommes d'argent versées en 2019-2020, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

22. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2020-2021.
23. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2020-2021.
24. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2020-2021.
25. Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
26. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par mission.
27. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;

g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

28. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

29. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

30. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

31. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilées par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site;
- i) les noms de domaines réservés;
- j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

32. Nominations, pour 2019-2020, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:

- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
33. Pour 2019-2020, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes rencontrées;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
34. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2019-2020 :
- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
35. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.
36. La liste des ententes et leur nature, signées en 2019-2020 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

37. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.
38. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2020-2021.
39. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2019-2020 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2020-2021.
40. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.
42. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.
43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.
44. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
45. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :
 - a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;

- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
46. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
47. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2020-2021 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2019-2020, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2020-2021, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
49. Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.
50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.
51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.
52. Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.
53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie.
55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.
56. Les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.
57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
- b) les grands dossiers en cours ;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

60. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2019-2020 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet ;
- b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ;
- c) les coûts reliés à sa réalisation ;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

61. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

62. La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le

ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

63. Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer :

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les participants ;
- d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.

64. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer:

- a) La date ;
- b) La nature ;
- c) Les questions posées ;
- d) Les réponses ;
- e) La firme retenue ;
- f) Les coûts.

65. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020.

66. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2019-2020.

67. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2019-2020.

68. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020.

69. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020.

70. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
- b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.

71. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
72. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).
73. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».
74. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».
75. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.
76. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023: « Contre la violence conjugale, Agissons ».
77. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».
78. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023.
79. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ».
80. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la conciliation travail-famille.
81. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de l'électrification des transports.
82. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.
83. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.

84. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2019-2020 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
85. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant, pour chaque contrat:
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
86. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2019-2020:
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse
87. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
88. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

89. Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2019-2020, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).
90. Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2019-2020 :
- a) Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère ;
 - b) L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés;
 - c) L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant.
 - i. Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO2 équivalent.
 - d) Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère.
 - e) Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement.
 - f) Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.
91. Veuillez fournir le nombre d'effectifs attirés à la gestion du Fond vert au sein du ministère ou de l'organisme en 2018-2019 et 2019-2020. Ventiler par poste et fournir la masse salariale totale.
92. Nombre de postes ouverts pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
93. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.
- a) Nombre de stagiaires reçus;
 - b) Heures de stages effectués;
 - c) Rémunération totale déboursée.

94. Fournir une description de la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant :

- a) nombre total de véhicules;
- b) le type de véhicules;
- c) le nombre de véhicules hybrides;
- d) le nombre de véhicules hybrides rechargeables;
- e) le nombre de véhicules électriques.

1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2019-2020 :
 - a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés
 - j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.
-

Aucun voyage hors Québec n'a été fait par la Régie du logement durant la période 2019-2020.

Les renseignements concernant les Ministres, les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4, paragraphe 18).

<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2019-2020 :
- a) les raisons du déplacement;
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés;
 - d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

Aucun voyage ou déplacement en avion ou en hélicoptère au Québec n'a été fait par un dirigeant de la Régie du logement durant la période 2019-2020.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17).

<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant:
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

- a) La Régie du logement n'a pas engagé de dépenses en publicité, en articles promotionnels et en commandites en 2019-2020.
- b) Sans objet
- c) Sans objet
- e) Sans objet

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie du logement en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphe 24**).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

4. Liste des dépenses de publicité effectuées spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.) en indiquant :
- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2019-2020, et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues ;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense.

Lorsque le contrat est conclu par l'intermédiaire d'une firme de publicité, détailler les publicités effectuées sur Internet.

- a) La Régie du logement n'a pas effectué de dépenses en 2019-2020 pour de la publicité effectuée spécifiquement sur Internet (Facebook, Amazon, etc.).
- b) Sans objet
- c) Sans objet
- e) Sans objet

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

5. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par le ministère ou l'organisme :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par un professionnel ou par une firme externe :

- g) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- h) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- i) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- j) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- k) le but visé par chaque dépense;
- l) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

a) et d) Une somme de 1 034,78 \$ a été dépensé en 2019-2020 pour le **Salon Visez Droit**

b) et e) Le but visé par cette activité consiste à faire connaître les droits et les obligations des locataires et locateurs en matière de bail résidentiel.

c) et f) Un seul événement a été réalisé en 2019-2020 : **Salon Visez Droit**

g) Les sommes dépensées en 2019-2020 : 1 034,78 \$

j) Barreau de Montréal
PTA- Service de montage et de démontage de kiosque

k) Frais d'emplacement, table et chaise : 747,34 \$
Service de montage et de démontage du kiosque : 287,44 \$

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

a) Aucune dépense n'a été effectuée en 2019-2020.

b) Sans objet

d) Sans objet

e) Sans objet

g) Sans objet

h) Sans objet

i) Sans objet

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

7. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant :
- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
 - e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.
-

- a) Sans objet
- b) Sans objet
- d) Sans objet

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphes 22 et 23**).

<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant:
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - d) la date d'octroi du contrat;
 - e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - f) l'échéancier;
 - g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

RÉGIE DU LOGEMENT

LISTE DES CONTRATS DE MOINS DE 25 000\$ (2019-2020)

Fournisseurs	Montant
9247-9724 Québec inc. (Groupe Gagnon)	5 240,65 \$
9332-3947 Québec inc. (Plaza Universel)	12 509,09 \$
A.D.I. Art design international inc.	6 158,50 \$
Air Spécialiste inc.	2 822,98 \$
Amaro inc.	1 272,12 \$
Artopex inc.	20 711,36 \$
Association de taxi Diamond de Montréal, L'	1 198,94 \$
Ateliers de l'E.D.Q., Les	1 553,70 \$
Beaupré, Jean (Avocat)	7 154,62 \$
Beauward immobilier inc	9 645,50 \$

Fournisseurs	Montant
Boisjoly, Bédard & associés inc.	2 945,60 \$
Boivin, Jean (004)	5 406,76 \$
Bolduc, Christophe (sténographe)	1 715,00 \$
Bouchard, Annie (sténographe officielle)	6 678,00 \$
Brigade volante	4 226,72 \$
Capreit Limited Partnership	2 098,80 \$
Carpentier, huissiers de justice (inactif)	1 220,55 \$
CDW Canada corp.	17 950,20 \$
Concept Bureau inc.	1 119,00 \$
Corporate Express Canada, Inc.	10 316,02 \$
Corporate Express Canada, Inc.	17 672,36 \$
Courrier du Suroît (logiciels personnalisés du Suroît inc.)	1 807,46 \$
Courrier parlementaire, Le (Publication Mass-Média inc.)	2 200,00 \$
Darveau & associé Huissiers de justice S.E.N.C.	10 133,54 \$
Déménagement Mont-Bruno/Lakeshore inc.	2 985,53 \$
Dimension Audio	1 741,98 \$
Documens Distribution inc.	1 450,00 \$
Drolet & St-Germain, Huissiers de justice	2 364,34 \$
Druide Informatique inc.	2 631,00 \$
Éditions Wilson et Lafleur inc.,Les	4 325,00 \$
Éditions Yvon Blais inc., Les	4 150,72 \$

Fournisseurs	Montant
Électronique Microtech Canada inc.	6 979,08 \$
ESI Technologies de l'information inc.	23 731,18 \$
Étude Daniel Jean Huissier	1 111,50 \$
Étude Derepentigny inc.	2 717,04 \$
Étude H. Paul Proulx inc.	1 153,94 \$
Étude Jean-Marc Claveau	1 120,70 \$
Galarneau, Sauvé inc.	11 892,26 \$
Gardium Sécurité	3 553,04 \$
Gestar cons. et form. en gestion des doc. adm. et des archives inc.	1 303,76 \$
Gestimroc inc	2 000,00 \$
Gestion d'achats Ram inc.	20 430,75 \$
Gestion immobilière l'Industrielle Alliance-vie inc.	3 485,17 \$
GoSecure inc.	4 800,00 \$
Grand & Toy limitée	18 161,76 \$
Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.	11 902,44 \$
Groupe Pro-Actif Consultants inc.	3 153,25 \$
Groupe Santé DuCoRe inc.	2 600,00 \$
Groupe Voyages VP	7 250,52 \$
Hôtel Forestel Centre des Congrès	1 340,00 \$
I.C.I. Influence communications inc.	23 460,79 \$

Fournisseurs	Montant
Insight Canada inc.	16 583,55 \$
Insight Canada inc.	12 673,03 \$
Leblanc, François (avocat)	1 140,00 \$
Levio Conseils inc.	13 625,00 \$
Lexisnexis Canada inc.	3 824,51 \$
MicroAge	7 265,37 \$
Mobilier de Bureau MBH inc.	3 359,18 \$
Momentum 2000 inc.	2 578,75 \$
Morneau Shepell Ltd.	4 312,58 \$
Nedco ® (Rexel Canada électrique inc.)	7 720,32 \$
Neptune Security Services Inc.	1 552,24 \$
Norbec Communication	2 888,82 \$
Oburo	4 178,33 \$
OGECA Groupe Conseil inc.	4 875,00 \$
Okiok Data ltée	10 937,50 \$
Paradis Montpetit Beauchamp, huissier justice, div. Recouv.	3 643,49 \$
Paré, Ouellet, Bigaouette et associés	4 172,47 \$
Paulette Houde S.O.	1 056,00 \$
Picard Sirard Poitras, Avocats	8 559,51 \$
Pogz inc.	9 309,00 \$
Professionnels en règlement des différends S.A.	2 646,00 \$

Fournisseurs	Montant
Quality Inn & Suites ® Matane	1 425,00 \$
Services Desjardins	9 690,58 \$
Relocalisation Quali-T-Plus	1 925,00 \$
Rogers Communications Canada inc.	9 108,39 \$
Rouleaux de papier et rubans J.L. inc.	1 350,35 \$
Roy Bélanger Avocats s.e.n.c.r.l.	1 535,69 \$
SAS Institute [Canada] inc.	6 122,00 \$
Sécurité B.S.L. Itée	6 741,00 \$
Service d'Interprétation Visuelle et Tactile du Montréal-Métropolitain	1 553,75 \$
Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.	1 406,25 \$
Solotech inc.	3 901,75 \$
Solutions PFT inc.	7 881,11 \$
Solutions Zoom inc.	20 360,20 \$
Softchoice	21 952,13 \$
Son-Image-Systèmes pour la Communication Siscom inc.	14 757,24 \$
Sylvestre & Associés S.E.N.C.R.L. (avocats)	8 370,05 \$
Thomson Reuters	10 439,04 \$
Vidéotron Itée	5 336,92 \$
Wilson & Lafleur, Itée	6 719,23 \$
Wokebe inc.	2 151,00 \$

Fournisseurs	Montant
Wolters Kluwer Québec ltée	3 531,50 \$
Total	598 712,05 \$

Pour les contrats de plus de 25 000\$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu et la justification de ce choix;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

Aucun appel d'offres public n'a été lancé par la Régie du logement en 2019-2020.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>.

10. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 :
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000\$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

11. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques initié pour l'exercice financier 2019-2020, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - La valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics;
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI.

-
- a) Aucun nouveau projet informatique de plus de 100 000 \$ en **2019-2020**.
 - b) Sans objet
 - d) Sans objet
 - f) Sans objet
 - i) Sans objet

l) Sans objet

m) Sans objet

De l'information sur les projets informatiques de plus de 100 000 \$ est également disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante:

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/>.

12. Pour chaque projet de développement informatique en infonuagique, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- a) le nom du projet ;
 - b) la nature du projet ;
 - c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
 - d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
 - e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
 - f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
 - g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
 - h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
 - i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
 - j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
 - k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - La valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
 - l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
-

Voir les réponses fournies à la question 11.

13. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2019-2020 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes:

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

Catégorie des dépenses	Coût 2019-2020¹
a) Photocopie :	34 502 \$
b) Mobilier de bureau :	78 366 \$
c) Ameublement :	0 \$
d) Décoration et embellissement :	0 \$
e) Distributeur d'eau de source :	1 422 \$
f) Remboursement des frais de transport :	132 659 \$
g) Remboursement des frais d'hébergement :	58 117 \$
h) Remboursement des frais de repas :	41 529 \$
i) Remboursement des frais d'alcool et de fêtes :	0 \$
j) Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :	

I. a) au Québec :	
Frais de voyage	67 151 \$
Frais d'inscription	14 627 \$
II. b) à l'extérieur du Québec :	
Frais de voyage :	0 \$
Frais d'inscription :	0 \$

Note 1 : Les montants inscrits couvrent la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

14. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2019-2020, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie:
- a) le nombre de téléphones cellulaires utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
 - c) les coûts d'acquisition des appareils;
 - d) le coût d'utilisation des appareils;
 - e) le coût des contrats téléphoniques;
 - f) les noms des fournisseurs;
 - g) le nombre de minutes utilisées;
 - h) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
 - i) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme ;
 - j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
 - k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

Dépenses téléphoniques	Coûts 2019-2020
c) Le coût d'acquisition des appareils :	2 057 \$
d) et e) Le coût d'utilisation des appareils et des contrats téléphoniques au 31 mars 2020	11 093 \$
h) Le coût des frais d'itinérance	0 \$
i) Le coût des dépassements de forfaits de données	0 \$
j) Le coût de résiliation	0 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

15.a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;

CATÉGORIE	TRANCHE D'ÂGE	SEXE			GROUPE CIBLE				
		HOMME	FEMME	TOTAL	MINORITÉ VISIBLE	PERSONNE HANDICAPÉE	ANGLOPHONE	AUTOCHTONE	TOTAL
PERSONNEL D'ENCADREMENT	65+	1		1					
	60-64	1		1					
	55-59		1	1			1		1
	50-54		1	1					
	45-49	2	2	4	1				1
	40-44	1		1					
	35-39		1	1					
SOUS-TOTAL		5	5	10	1		1		2
PERSONNEL PROFESSIONNEL	65+		1	1	1				1
	60-64	2	1	3	1				1
	55-59		1	1					
	50-54	1	2	3	1				1
	45-49		2	2					
	40-44	4	3	7	4				4
	35-39	1	2	3	2				2
SOUS-TOTAL		8	12	20	9				9
PERSONNEL FONCTIONNAIRE	65+	1	1	2	1	1			2
	60-64	7	13	20	2	3			5
	55-59	4	18	22	3	1			4
	50-54	6	15	21	2	1		1	4
	45-49	7	18	25	8	6		1	15
	40-44	10	15	25	15	3			18
	35-39	6	10	16	11	1			12
SOUS-TOTAL		41	90	131	42	16		2	60
TOTAL		54	107	161	52	16	1	2	71

Source SAGIR : 2020-03-31 – Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique

15.b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;

CATÉGORIE	TRANCHE D'ÂGE	SEXE			GROUPE CIBLE				
		HOMME	FEMME	TOTAL	MINORITÉ VISIBLE	PERSONNE HANDICAPÉE	ANGLOPHONE	AUTOCHTONE	TOTAL
PERSONNEL D'ENCADREMENT	- 25								
	25-29								
	30-34								
SOUS-TOTAL		0	0	0	0	0	0	0	0
PERSONNEL PROFESSIONNEL	- 25		1	1					
	25-29								
	30-34		2	2					
SOUS-TOTAL		0	3	3	0	0	0	0	0
PERSONNEL FONCTIONNAIRE	- 25								
	25-29	1	4	5	1				1
	30-34	3	10	13	6	2			8
SOUS-TOTAL		4	14	18	7	2	0	0	9
TOTAL		4	17	21	7	2	0	0	9

Source SAGIR : 2020-03-31 – Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique

15.c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;

Le nombre total de jours de maladie pris par le personnel¹ : 1 013² jours

- Cadre : 50,5
- Professionnel : 116,0
- Fonctionnaire : 846,5

(1) Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique

(2) Ne tient pas compte des jours d'assurances-traitement

Source SAGIP : 2020-03-13

- 15.d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

RÉSERVE DE JOURS DE MALADIE (INCLUANT BANQUE)						
CATÉGORIE	Moins de 10 jours	Entre 10 à 50 jours	Entre 50 et 100 jours	100 jours et plus	TOTAL	VALEUR ESTIMÉE (\$) ⁽¹⁾
Personnel d'encadrement	1	5	3	0	9	3 914
Personnel professionnel	6	9	4	4	23	7 549
Personnel fonctionnaire	99	42	10	8	159	27 435
Total	106	56	17	12	191	38 898

Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique

⁽¹⁾ Taux Moyen/Tarif horaire

Source SAGIP : 2020-03-13

15. e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) : - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES TRAVAILLÉES					
PAYÉES		COMPENSÉES		TOTAL	
HEURES	MONTANT	HEURES	MONTANT	HEURES	MONTANT
9 404,27	394 511,64 \$	678,87	25 582,76 \$	10 083,14	420 094,40 \$

Le coût moyen par employé, selon la classe d'emploi n'est pas disponible.

Source SAGIR : 2020-03-31

15. f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

JOURS DE VACANCES PRIS PAR MOIS ¹												
AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	TOTAL
126,5	177,0	172,0	498,0	805,5	282,5	100,0	122,0	300,0	171,0	153,0	134,0	3041,5

⁽¹⁾ Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique

Source SAGIP : 2020-03-13

15. g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

RÉSERVE DE JOURS DE VACANCES						
Personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique	Moins de 10 jours	Entre 10 à 50 jours	Entre 50 et 100 jours	100 jours et plus	TOTAL	VALEUR ESTIMÉE (\$) ⁽¹⁾
	94	63	4	2	163	33 337

⁽¹⁾ Taux moyen/Tarif horaire

Source SAGIP : 2020-03-13

15. h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

15. i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la *Loi sur l'accès*. Le paragraphe 1^o de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

15. j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL			CATÉGORIE D'EMPLOI – PERSONNEL RÉGULIER			
# RÉGION ADMINISTRATIVE	RÉGION	VILLE	CADRE	PROFESSIONNEL	FONCTIONNAIRE	TOTAL
01	Bas-Saint-Laurent	Rimouski Rivière du loup Matane			2	2
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay Roberval			5	5
03	Capitale-Nationale	Québec	1	2	11	14
04	Mauricie	Shawinigan Trois-Rivières			4	4
05	Estrie	Sherbrooke			4	4
06	Montréal	Centre-Ville Village Olympique	9	21	87	117
07	Outaouais	Gatineau			3	3
08	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn Val-D'Or			3	3
09	Côte-Nord	Baie Comeau Sept-Îles			3	3
10	Nord-du-Québec					
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé			2	2
12	Chaudière-Appalaches ¹	Saint-Joseph de Beauce Thetford-Mines				
13	Laval	Laval			5	5
14	Lanaudière	Joliette			3	3
15	Laurentides	St-Jérôme			3	3
16	Montérégie	Longueuil Saint-Hyacinthe Granby Saint-Jean-sur-Richelieu Salaberry-de-Valleyfield			12	12

TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL			CATÉGORIE D'EMPLOI – PERSONNEL RÉGULIER			
# RÉGION ADMINISTRATIVE	RÉGION	VILLE	CADRE	PROFESSIONNEL	FONCTIONNAIRE	TOTAL
17	Centre-du-Québec	Drummondville			2	2
TOTAL			10	23	149	182

⁽¹⁾ Bureau desservi par du personnel d'autres bureaux selon les besoins de service.

Source SAGIR : 2020-03-31

15. k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
-

Un employé bénéficie d'une prime de niveau expert. Aucun employé ne bénéficie d'une prime de niveau émérite.

Source SAGIR : 2020-03-31

15.l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

Aucun employé ne bénéficie d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'il accomplit.
Aucune situation de classement non conforme.

- 15.m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);

Inclus les postes réguliers occupés, les postes réguliers occupés par du personnel occasionnel et les postes vacants.

TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL			CATÉGORIE D'EMPLOI – PERSONNEL RÉGULIER									
# RÉGION ADMNISTRATIVE	RÉGION	VILLE	CADRE			PROFESSIONNEL			FONCTIONNAIRE			TOTAL
			Rég	Occ.	Vacant	Rég.	Occ.	Vacant	Rég.	Occ.	Vacant	
01	Bas-Saint-Laurent	Rimouski Rivière du loup Matane							2		1	3
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay Roberval							5			5
03	Capitale-Nationale	Québec	1			2			11	1	2	17
04	Mauricie	Shawinigan Trois-Rivières							4	1		5
05	Estrie	Sherbrooke							4			4
06	Montréal	Centre-Ville Village Olympique	9		1	21		4	87	1	19	142
07	Outaouais	Gatineau							3	1	2	6
08	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn Val-D'Or							3			3
09	Côte-Nord	Baie Comeau Sept-Îles							3			3
10	Nord-du-Québec											
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé							2			2
12	Chaudière-Appalaches ¹	Saint-Joseph de Beauce Thetford-Mines										
13	Laval	Laval							5	2	2	9

TERRITOIRE HABITUEL DE TRAVAIL			CATÉGORIE D'EMPLOI – PERSONNEL RÉGULIER									
# RÉGION ADMNISTRATIVE	RÉGION	VILLE	CADRE			PROFESSIONNEL			FONCTIONNAIRE			TOTAL
			Rég	Occ.	Vacant	Rég.	Occ.	Vacant	Rég.	Occ.	Vacant	
14	Lanaudière	Joliette							3	1	1	5
15	Laurentides	St-Jérôme							3			3
16	Montérégie	Longueuil Saint-Hyacinthe Granby Saint-Jean-sur- Richelieu Salaberry-de- Valleyfield							12	1		13
17	Centre-du- Québec	Drummondville							2			2
SOUS-TOTAL			10		1	23		4	149	8	27	222
TOTAL			11			27			184			222

(1) Bureau desservi par du personnel d'autres bureaux selon les besoins de service.

Tableau interne de suivi des processus de dotation.
Source SAGIR : 2020-03-31

15. n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

15.o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : n) le nombre d'employés permanents et temporaires;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

15.p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : o) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

15.q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : p) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;

Quatre postes ont été abolis pour l'année en cours, soit 2019-2020.

15. r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

15.s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2019-2020 ainsi que les prévisions pour 2020-2021 : r) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.

Le nombre de postes vacants réels en date du 31 mars 2020 est de 32.

RÉGION ADMINISTRATIVE	POSTES VACANTS
Bas-Saint-Laurent	1
Saguenay-Lac-St-Jean	0
Capitale-Nationale	2
Mauricie	0
Estrie	0
Montréal	24
Outaouais	2
Abitibi-Témiscamingue	0
Côte-Nord	0
Nord-du-Québec	0
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	0
Chaudière-Appalaches	0
Laval	2
Lanaudière	1
Laurentides	0
Montérégie	0
Centre-du-Québec	0

Source : Suivi interne

16.

- a. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
 - b. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
 - c. Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2020-2021 et les indemnités de retraite qui seront versées.
 - d. Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2019-2020 et les prévisions pour l'année 2020-2021 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.
-

- a. La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- b. Il y a eu 7 remplacements effectués en 2019-2020.
- c. La réponse est fournie à la question 16 a).
- d. Il y a une personne retraitée engagée par un contrat de services professionnels en 2019-2020. Il y a trois personnes retraitées engagées par un contrat de travail pour un maximum de 55 jours pour des remplacements ad hoc.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2019-2020 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant;
- k) s'il s'agit d'un renouvellement de bail ou d'un bail concernant une nouvelle adresse.

Le montant total de location versé est de **2 627 052,87 \$** pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Coût des aménagements depuis avril 2019 :

- Aménagement - Bureau de Joliette	38 342,03 \$
- Aménagement - Bureau de Montréal	84 385,78 \$

(Réaménagement des lieux, peinture, réfection de la salle à dîner et travaux divers)

A-Emplacement	B-Superficie louée en m²	F-Coût total	G-Coût des aménagements 2019-2020	H-Durée du bail	I-Propriétaire de l'espace loué
BAIE-COMEAU 625, boul. Lafèche	33,88	7 375,44 \$	-	2025-06-14	Société en commandite Lafèche
DRUMMONDVILLE 1680, boul. Saint-Joseph	96,34	15 323,04 \$	-	Note 1	S.Q.I.
GASPÉ 96, montée de Sandy Beach	41,16	10 868,40 \$	-	Note 1	S.Q.I.
GATINEAU 170, rue de l'Hôtel-de-ville	379,98	91 667,28 \$	-	Note 1	S.Q.I.
GRANBY 77, rue Principale	174,74	27 941,52 \$	-	Note 1	S.Q.I.
JOLIETTE 150, rue Saint-Paul	132,19	28 335,72 \$	38 342,03 \$	2024-04-30	Gestion Centre Joliette Inc.
LAVAL 1434, boul. Daniel-Johnson	627,45	146 592,48 \$	-	2027-07-31	161161 Canada Inc.
LONGUEUIL 201, Place Charles-Lemoyne	631,61	112 484,64 \$	-	Note 1	S.Q.I.
MONTRÉAL (Village olympique) 5199, rue Sherbrooke Est	4 694,22	1 243 326,72 \$	84 385,78 \$	2027-06-30	Capreit 2 limited partnership
MONTRÉAL (Entrepôt) 190, boul. Crémazie Est	740,17	103 266,96 \$	-	Note 1	S.Q.I.
MONTRÉAL (Centre-ville) 1425, boul. René-Lévesque Ouest	713,82	170 862,00 \$	-	2020-02-29	Complexe 1425 RLO S.E.C.
QUÉBEC 900, boul. René-Lévesque Est	847,39	330 258,60 \$	-	2028-03-31	9292-6369 Québec Inc.
RIMOUSKI 337, rue Moreault	54,78	9 428,52 \$	-	Note 1	S.Q.I.
RIVIÈRE-DU-LOUP 33, rue de la Cour	32,60	6 037,56 \$	-	Note 1	S.Q.I.
ROBERVAL 755, boul. Saint-Joseph	17,20	3 600,36 \$	-	2023-10-31	Société en commandite Plaza Roberval Enr.
ROUYN-NORANDA 255, rue Principale	43,08	16 280,40 \$	-	2023-10-31	9394-4189 Québec inc.
SAGUENAY 3950, boul. Harvey	276,19	61 222,44 \$	-	Note 1	S.Q.I.

A-Emplacement	B-Superficie louée en m ²	F-Coût total	G-Coût des aménagements 2019-2020	H-Durée du bail	I-Propriétaire de l'espace loué
SAINT-JÉRÔME 500, boul. des Laurentides	195,70	41 617,68 \$	-	2016-12-15	Investissements Galeries des Laurentides Ltée
SAINT-HYACINTHE 3225, avenue Cusson	52,74	11 154,48 \$	-	2020-08-31	Beauward Immobilier inc.
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU 109, rue Saint-Charles	124,14	25 091,64 \$	-	Note 1	S.Q.I.
SALABERRY DE VALLEYFIELD 151, rue Salaberry Ouest	93,95	18 558,36 \$	-	2022-09-30	9183-2436 Québec Inc.
SEPT-ÎLES 456, avenue Arnaud	46,85	13 222,83 \$	-	2017-12-31	9074-9656 Québec inc.
SHAWINIGAN 212, 6 ^e rue de la Pointe	67,16	11 078,40 \$	-	Note 1	S.Q.I.
SHERBROOKE 200, rue Belvédère Nord	273,33	68 526,84 \$	-	2019-07-14	2423-5632 Québec inc.
THETFORD-MINES 693, rue Saint-Alphonse Nord	5,20	828,60 \$	-	Note 1	S.Q.I.
TROIS-RIVIÈRES 100, rue Laviolette	293,77	47 005,20 \$	-	Note 1	S.Q.I.
VAL D'OR 595, 6 ^e Avenue	21,67	5 096,76 \$	-	2015-01-07	Monsieur André Soucy
Total versé à la SQI		2 627 052,87 \$	122 727,81\$		

Note 1 : Aucune durée de bail pour les immeubles en propriété de la Société québécoise des infrastructures (S.Q.I.)

L'information fournie en réponse à l'emplacement de la location, à la superficie totale pour chaque local loué, le coût total de ladite location et le propriétaire de l'espace loué est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). <https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>

18. Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Aucun déménagement, aménagement, rénovation ou autre travail n'ont été effectués dans les espaces occupés par la haute direction de la Régie du logement.

L'information fournie inclut les cabinets ministériels. Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

19. De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2019-2020, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :
- a) les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

Sans objet.

20. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2019-2020, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2019-2020;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour 2019-2020;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Sans objet

21. Liste des sommes d'argent versées en 2019-2020, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Sans objet

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 26).
<https://www.rdl2.gouv.qc.ca/internet/fr/acces/transparent.asp>.

22. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
 - g) les prévisions pour 2020-2021.
-

Au 31 mars 2020, il n'y a aucun membre du personnel assujetti à la Loi sur la fonction publique hors structure.

23. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

24. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2019-2020, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge;
 - c) prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour tous les ministères et organismes.

25. Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
-

Dans le cadre de l'exercice des mesures d'économie et d'optimisation 2020-2021, la Régie s'est vu réduire son niveau d'effectifs en 2019-2020. Quatre postes de la catégorie personnel de soutien ont été abolis. Le port d'attache des quatre postes était à Montréal.

26. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par mission.

La réponse est fournie à la question 15j.

27. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant:

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;

Au 31 mars 2020, aucun employé assujetti à la Loi sur la fonction publique n'était affecté à un autre organisme public, parapublic, parapublic non gouvernemental ou autres.

28. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

Fournisseur	Abonnement	Coût
Éditions Yvon Blais	Accès à l'information : loi annotée (selon MAJ)	940 \$
	Code civil du Québec et Code de procédure civile du Québec (volumes reliés en format poche, 76 exemplaires)	3 596 \$
	Droit de la personne et les relations de travail (selon MAJ)	235 \$
	La Référence – Juridique (accès électronique)	6 456 \$
	Revue de droit	401 \$
	Tribunaux administratifs du Québec – Règles et législations annotées (selon MAJ)	325 \$
	La Référence – Ressources humaines (électronique)	861 \$
Wolters Kluwer Québec Ltée	Accès à l'information et protection des renseignements personnels (selon MAJ + connexion électronique)	3 224 \$
	Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1 631 \$
SOQUIJ	Banque AZIMUT (électronique)	3 100 \$
	Aide à la citation	6 600 \$
	Express travail	700 \$
LexisNexis	JurisClasseur Québec – Collection de 23 volumes (selon MAJ)	3 622 \$
Wilson & Lafleur	Lois et règlements sur le logement locatif (MAJ) (+ 46 nouveaux recueils)	2 905 \$
Publication du Québec	Tableau des modifications et index sommaire des règlements (2 accès électronique)	112 \$
Publication Mass-Média Inc.	Le Courrier parlementaire (électronique)	2 200 \$
Communication Démo / I.C.I influence		23 461 \$
	Revue de presse écrite et électronique	
	Journal de Montréal	40 \$
	Journal Le Devoir	93 \$

Fournisseur	Abonnement	Coût
	Journal Le Soleil	120 \$
	Journal The Gazette	100 \$
	Journal de Québec	40 \$
	Journal Le Droit	120 \$

L'information fournie inclut les cabinets ministériels.

29. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du cabinet ministériel en 2019-2020, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

Sans objet

30. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.
-

Aucune somme n'a été déboursée en 2019-2020 pour l'achat de billet(s) de saison, pour la réservation de loges ou pour devenir membre d'un club privé ou autre.

31. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilées par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site;
 - i) les noms de domaines réservés;
 - j) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
-

a) Nom du site Web

www.rdl.gouv.qc.ca

b) Nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;

O2Web Solutions

c) Coûts de construction du site

Aucun coût de construction en 2019-2020

d) Coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour

Hébergement : 14 400 \$ par année
Entretien et mise à jour : 38 507 \$ en 2019-2020

e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement)

Aucune modernisation ou refonte en 2019-2020

j) Coûts liés à la réservation de noms de domaines

520 \$

32. Nominations, pour 2019-2020, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée:
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
-

La réponse est fournie à la question 8.

33. Pour 2019-2020, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :
- a) les régions et les villes visitées;
 - b) les personnes rencontrées;
 - c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
 - d) les raisons du déplacement;
 - e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - f) les coûts ventilés;
 - g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
-

Sans objet

34. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2019-2020 :
- a) le détail des mandats;
 - b) le coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
-

Sans objet

35. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

36. La liste des ententes et leur nature, signées en 2019-2020 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

37. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

38. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2020-2021.
-

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2019-2020** des ministères et organismes.

39. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2019-2020 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2020 pour 2020-2021.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

40. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.
-

Sans objet

41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

Il n'y a eu aucun versement de primes ou de bonis au rendement pour l'année 2019-2020.

42. Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total des primes au rendement et des bonis versés au personnel de cabinet.

Sans objet

43. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2019-2020, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ n'a été versée à un membre du personnel assujettis à la Loi sur la fonction publique en 2019-2020.

44. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2019-2020 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

45. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche leur soit assignée. Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

Il n'y a pas de cadre ou de dirigeant de la fonction publique qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

46. Pour 2019-2020, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions. Pour chaque personne :
- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions ;
 - b) fournir la liste des salaires versés.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

47. La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2020-2021 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2019-2020, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2020-2021, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organisme.

48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

49. Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec pour tous les ministères et organismes

52. Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2019-2020 et prévisions pour 2020-2021.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Transports du Québec pour tous les ministères et organismes.

53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes.

54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles/Fonds Énergie.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour tous les ministères et organismes.

55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

56. Les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres):

- a) la dépense totale (opération et capital) ;
 - b) les grands dossiers en cours ;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques ;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
-

a) La dépense totale (opération et capital)

2 097 982 \$ en 2019-2020

b) Les grands dossiers en cours

Les informations sont disponibles au tableau de bord
(Site Internet - <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>).

d) Préciser le nombre en équivalent ETC [...]

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

e) Le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques

La réponse est fournie à la question 11.

58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2019-2020 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

60. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2019-2020 en indiquant pour chacun :
- a) le sujet ;
 - b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation ;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

61. Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
-

2019-2020

Association	Membres	Montant des cotisations¹
Barreau du Québec	59	90 921.01 \$
Chambres des Notaires	5	7 980.00 \$
Total	64	98 901.01 \$

Note 1 : Modification par rapport aux années précédentes. Montant excluant les taxes.

62. La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.
-

Sans objet

63. Pour chaque rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, pour chaque rencontre diplomatique et sommet gouvernemental, pour chaque grande rencontre politique et négociation importante de toute nature auxquels prend part le gouvernement du Québec, indiquer:
- a) La date ;
 - b) La nature ;
 - c) Les participants ;
 - d) Si l'événement a eu lieu sur le territoire de la Capitale-Nationale, conformément à l'article 4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

64. Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer:

- a) La date ;
 - b) La nature ;
 - c) Les questions posées ;
 - d) Les réponses ;
 - e) La firme retenue ;
 - f) Les coûts.
-

Aucun sondage et aucune enquête n'ont été réalisés en 2019-2020

e) La firme retenue

Sans objet

f) Les coûts

Sans objet

65. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020.

Aucune dépense n'a été faite dans le cadre de la Politique jeunesse du Québec en 2019-2020.

66. Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région, fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2019-2020.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

67. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme au sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes en 2019-2020.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

68. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020.
-

La liste des contrats octroyés et visant la protection des renseignements personnels en 2019-2020, s'il en est, est présentée à la réponse de la question 8.

En ce qui concerne les actions réalisées visant la protection des renseignements personnels, nous vous informons que, suivant le deuxième alinéa de l'article 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous nous devons de refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de renseignements dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

69. Toutes sommes dépensées et actions réalisées par le ministère ou l'organisme dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020.

Aucune dépense n'a été faite dans le cadre de la Politique culturelle du Québec en 2019-2020.

70. Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer :

- a) Le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ;
 - b) Le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.
-

a) Aucune dépense n'a été faite en 2019-2020.

b) Aucune dépense n'a été faite en 2019-2020.

71. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

72. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet des recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens).
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

73. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 « Faire plus, faire mieux ».
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

74. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter ».
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

75. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

76. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 : « Contre la violence conjugale, Agissons ».
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

77. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 : « Ensemble, nous sommes le Québec ».
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

78. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023.

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

79. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du Plan d'action 2018-2023 : « Un Québec pour tous les âges ».

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

80. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la conciliation travail-famille.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

81. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de l'électrification des transports.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

82. Toute action, note ou analyse réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet de la rétention des travailleurs d'expérience.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

83. Toute action réalisée par le ministère ou l'organisme en 2019-2020 au sujet du plan d'action gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

84. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2019-2020 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
-

Aucun contrat en 2019-2020 n'a fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le dirigeant d'organisme comme prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

85. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2019-2020, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

Sans objet.

86. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2019-2020:
- a) Les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) Le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) Le nombre total de demandes reçues;
 - d) Le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) Le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) Le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) Le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au **Rapport annuel 2019-2020** de la Régie du logement.

87. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.
-

Comité de sélection des personnes aptes à être nommées régisseurs à la Régie du logement :

Nom et Prénom	Honoraires versés
Bolduc, Normand	5 704,72 \$
Klein, Nancy	0,00 \$

Comité de renouvellement de mandat des régisseurs à la Régie du logement :

Nom et Prénom	Honoraires versés
Bélanger, Louise	165,25 \$
Di Pasquale, Santina	200,00 \$
Gariépy, Philippe M	191,33 \$
Jobin, Jean François	250,00 \$
Levasseur, Raymond	351,94 \$
Morin, Sophie	200,00 \$
Rigaud, Marie-Claude	200,00 \$
Valois, Martine	200,00 \$

88. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

89. Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2019-2020, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).
-

L'information concernant les divulgations d'actes répréhensibles sera présentée au Rapport annuel 2019-2020 des ministères et des organismes ainsi qu'au Rapport annuel d'activités 2019-2020 du Protecteur du citoyen.

90. Fournir le budget carbone du ministère et le bilan carbone imputable aux activités et aux programmes du ministère, soit notamment pour 2019-2020 :
- a) Le total des émissions de GES associées aux activités directes du ministère ;
 - b) L'estimation des émissions de GES attribuables aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux émissions attribuables aux subventions accordées par le ministère en proportion du montant de ces subventions dans les projets concernés ;
 - c) L'estimation des réductions d'émissions de GES attribuables aux activités directes et aux programmes du ministère, incluant, mais ne se limitant pas, aux réductions d'émissions découlant d'activités subventionnées par le ministère ainsi qu'aux puits de carbone attribuables au ministère le cas échéant.
 - i. Ventiler ces réductions selon qu'elles soient des réductions relatives ou des réductions absolues d'émissions de GES. Fournir une estimation du coût moyen de ces réductions par tonne de CO₂ équivalent.
 - d) Le bilan carbone du ministère, soit le total des émissions de GES attribuables au ministère auquel est soustrait le total des réductions d'émissions attribuables au ministère.
 - e) Le quota d'émissions du ministère, soit la limite supérieure finie des émissions totales de GES à travers le temps attribuables au ministère qui permettraient d'atteindre les objectifs de réduction des GES du ministère et ainsi la cible de réduction des GES du gouvernement.
 - f) Le plan d'action du ministère pour diminuer le bilan carbone du ministère afin de respecter son budget carbone dans le cadre des objectifs de réduction des GES du gouvernement.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

91. Veuillez fournir le nombre d'effectifs attirés à la gestion du Fond vert au sein du ministère ou de l'organisme en 2018-2019 et 2019-2020. Ventiler par poste et fournir la masse salariale totale.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

92. Nombre de postes ouverts pour les années financières 2019-2020 et 2020-2021 ; et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.
-

La réponse est fournie à la question 15m.

93. Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages depuis 2016.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectués;
- c) Rémunération totale déboursée.

Aucun montant n'a été alloué à la rémunération de stages au cours de l'année 2019-2020.

94. Fournir une description de la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région et incluant :

- a) nombre total de véhicules;
 - b) le type de véhicules;
 - c) le nombre de véhicules hybrides;
 - d) le nombre de véhicules hybrides rechargeables;
 - e) le nombre de véhicules électriques.
-

Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.